

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2023
COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an 2023, le Deux Octobre, Le Conseil Municipal de LA CHAPELLE VENDOMOISE s'est réuni à 18 heures 30, au lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BORDE, Maire de La Chapelle Vendômoise.

Date de convocation : 27 Septembre 2023

Présents : Mmes FORTIN Colette, RIGAULT Caroline, CHARDON Catherine
Mrs BORDE François, FARNIER Dominique, POUSSE Pascal, BISSON Grégory,
GAULT Jean-Philippe, LE MENER François, BELLANGER Roland, RHENY Raymond,
ZAARAOUI Omar

Absent : Mr POUSSE Olivier

Secrétaire : Mr RHENY Raymond

Monsieur François BORDE, Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal du 4 Septembre 2023. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

2023-047- Prêt à usage BURY Nicolas

Monsieur le Maire indique aux membres présents que le prêt consenti à Monsieur Nicolas BURY, pour la parcelle labourable AC 117, arrive à échéance au 31 Octobre 2023. Il est proposé de reconduire ce prêt à usage pour une durée de 1 an.

Monsieur le Maire demande l'avis des membres présents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de reconduire le prêt à usage à Monsieur Nicolas BURY et autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

2023-048 - Prêt à usage PESCHARD André

Monsieur le Maire indique aux membres présents que le prêt consenti à Monsieur André PESCHARD, pour la parcelle labourable ZP 3, arrive à échéance au 31 Octobre 2023. Il est proposé de reconduire ce prêt à usage pour une durée de 1 an.

Monsieur le Maire demande l'avis des membres présents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de reconduire le prêt à usage à Monsieur André PESCHARD et autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

2023-049 - Prêt à usage EARL DELALEU

Monsieur le Maire indique aux membres présents que le prêt consenti à l'EARL DELALEU, pour les parcelles ZP 1, ZP 2, arrive à échéance au 31 Octobre 2023. Il est proposé de reconduire ce prêt à usage pour une durée de 1 an.

Monsieur le Maire demande l'avis des membres présents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de reconduire le prêt à usage à l'EARL DELALEU et autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

Mr POUSSE Olivier arrive à la séance du conseil.

2023-050 – Location meublée au 9^E Route de Vendôme

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le logement situé au 9^E Route de Vendôme est loué depuis un an. Il demande si les membres souhaitent ou non modifier le tarif du loyer, à savoir : 500 € /mois + 30 € de Charges/mois (Ordures Ménagères et Eau) et sollicite l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- fixer le montant du loyer à 500 €/mois + 30 € de Charges/mois (Ordures Ménagères et Eau)

2023-051 – Prise de position pour une activité non associative communale impliquant l'occupation d'une salle sur l'année

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal concernant une prise de position pour une activité non associative communale impliquant l'occupation d'une salle sur l'année. Cette activité (Sophrologie) avait lieu l'année dernière car celle-ci était impliquée dans l'association Bien-Etre (Yoga du rire, Relaxation, Chant, Sophrologie). Cette année, l'association n'est plus en activité.

Monsieur le Maire demande l'avis au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, (7 Pour ; 6 Absentations ; 0 Contre) de ne pas prêter une salle à cette activité (Sophrologie) car elle ne répond pas aux critères d'association communale. Pour cela, il suffit que cette activité crée une association ayant le siège social à La Chapelle Vendômoise.

2023-052 – Poste adjoint technique permanent à 27.49/35^{ème} pour la garderie et la cantine et le ménage (soit 21.51 H annualisées)

Vu le code général de la fonction publique ;

Considérant qu'aux termes de l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

Considérant qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps non complet (27.49/35^{ème})

Le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1^{er} Décembre 2023.

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Adjoint Technique	Catégorie C	27.49/35 ^{ème}

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;
- charge le maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

2023-053 - Nomination référent Ambroisie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que nous avons reçu un mail de ARS (Agence Régionale de Santé) nous demandant de désigner un référent ambroisie au sein de notre commune. Les référents ont pour but de sensibiliser, repérer et lutter contre cette plante envahissante.

Monsieur le Maire demande qui souhaite être référent.

Monsieur Raymond RHENY propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de désigner Mr RHENY Raymond, représentant la commission voirie.

Divers

Mr le Maire prend la parole pour informer les membres du conseil municipal, que Mme LAMBERT Liliane va avoir 100 ans le 7 Octobre 2023. Nous pouvons organiser un rassemblement.

Mr le Maire informe que la cérémonie du 11 Novembre 2023 aura lieu à 11 h 15. Mr le Maire informe les membres du conseil municipal sur la situation actuelle de l'Épicerie. Celle-ci va fermer pour manque de clients.

Mr le Maire informe que nous avons pris un agent technique par une agence d'interim pour les semaines 39 et 40, car congé d'un agent.

Mr le Maire laisse la parole à Mr LE MENER concernant la Soirée «La légende de Ronan Keradalan ». Il y avait environ 40 personnes et enfants. Pour la rencontre avec René Manzor, cette conférence est reportée au 12 Octobre 2023 à 18 h 30 à la Salle des Mariages.

Mr LE MENER informe les membres du conseil municipal que la réunion avec les Associations communales concernant le planning des salles a eu lieu le 21 Septembre.

Mme FORTIN prend la parole concernant l'avancée sur le projet de la salle socio-culturelle. Les Appels d'offre se feront en Décembre.

Mr le Maire informe qu'il serait souhaitable que l'on inscrive la commune sur la nouvelle labellisation « Village d'Avenir ». Nous avons jusqu'au 15 Octobre 2023. Nous pouvons nous inscrire avec une autre commune.

Mme FORTIN informe les commissions « Affaires Scolaires » et « Bâtiments » qu'une réunion aura lieu le 16 Octobre 2023 à 17 h 30.

Mme RIGAULT Caroline informe qu'un ramassage de déchets aura lieu le Samedi 14 octobre 2023 à 10 h 30 à la Déchetterie.

Fin à 20 h 30